



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 75771

Texte de la question

M. Rémi Delatte attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la PCH (prestation de compensation du handicap). Celle-ci permet la prise en charge des aides à la personne mais ne permet pas la prise en charge des aides ménagères. Or certaines personnes handicapées n'ont pas besoin d'aide à la personne, mais sont incapables d'assurer une tâche ménagère. Il lui demande donc si elle envisage d'élargir le type d'aide couvert par la PCH.

Données clés

Auteur : [M. Rémi Delatte](#)

Circonscription : Côte-d'Or (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75771

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2010, page 3867

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)